



Les
MATINALES
de la **CGECI**



MERCREDI 12 AVRIL 2023 | DE 9H À 14H > SALLE JEWELS - CGECI

ATELIER DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES PRATIQUES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

Créée par la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, l'Autorité de protection des données à caractère personnel (DCP), dénommée Autorité de régulation des Télécommunications / TIC (ARTCI), a la charge de veiller au respect des textes relatifs à la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire.

Ainsi, fort de son pouvoir de contrôle, l'ARTCI procède à des investigations auprès des responsables de traitement et de leurs sous-traitants et veille à ce que les traitements de données personnelles soient mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi et de ses décrets d'application. Il est à signaler que les contrôles de l'Autorité de protection peuvent déboucher sur le prononcé de sanctions pécuniaires ou administratives.

Partant, les entreprises (responsable de traitement de données) sont invitées à se mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires pour éviter de se voir infliger des sanctions par l'Autorité de protection.

Cependant, dix (10) ans après l'adoption de la loi, la question de son appropriation voire de sa mise en œuvre pratique par les parties prenantes se pose.

En effet, l'application de la loi sur la protection des données personnelles laisse apparaître un certain nombre de difficultés pouvant résulter à la fois de l'inadaptation de certaines de ses dispositions, de son ignorance ou de sa mauvaise interprétation/application par les entreprises.

C'est dans ce contexte que deux Commissions Permanentes de la CGECI, intéressées au premier chef par la problématique précitée (en l'occurrence la Commission

Emploi et Social et la Commission Economie Numérique et Entreprise Digitale), ont décidé d'initier une action de formation et de sensibilisation des membres du Patronat Ivoirien sur les pratiques de la protection des données personnelles.

C'est dans ce contexte qu'est organisé l'« atelier de formation et de sensibilisation sur les pratiques de la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire ».

2. Objectifs

2.1. Objectif général

Cet atelier a pour objectif de renforcer les capacités des membres de la CGECI sur les pratiques de protection des données à caractère personnel.

Il devrait aussi permettre de mieux outiller les membres pour une meilleure application de la loi sur la protection des données à caractère personnel.

2.2. Objectifs spécifiques

- Présenter le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire ;
- Expliquer aux participants la procédure de mise en conformité avec la loi ;
- Indiquer aux participants les prérogatives de l'ARTCI en matière de mise en conformité avec la loi et de contrôle ;
- Présenter les procédures de contrôle de l'ARTCI et les suites possibles ;
- Sensibiliser les participants sur la préparation au contrôle de l'ARTCI ;
- Indiquer les voies de recours aux contrôles de l'ARTCI.

3. Résultats attendus

A l'issue de la formation, les participants :

- connaissent le cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles en Côte d'Ivoire ;
- maîtrisent les clés de la mise en conformité avec la loi ;
- s'autoresponsabilisent face aux enjeux en matière de données personnelles ;
- connaissent les prérogatives de l'ARTCI notamment en matière de mise en conformité et de contrôle ;
- sont outillés pour faire face à une mission de contrôle de l'ARTCI ;
- connaissent et savent mettre en œuvre les recours contre les décisions de l'ARTCI à l'issue d'un contrôle.

4. Modules de formation

- **Session 1** : Cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles en Côte d'Ivoire. Par Dr Ibrahim COULIBALY.
- **Session 2** : La mise en conformité avec la loi (aspects théoriques et pratiques), Par Jocelyn ADJOBY, Associé-Gérant de Data Management Services(DMS).
- **Session 3** : Le contrôle de l'ARTCI : mise en œuvre et voies de recours, Par Jocelyn ADJOBY, Associé-Gérant de Data Management Services(DMS).

5. Méthodologie

- La formation se déroulera sur une (1) journée suivant une approche participative et mettra l'accent sur les aspects théoriques et pratiques.
- Des études de cas seront faites à partir d'exemples d'entreprises proposés par les participants.
- La formation sera assurée par des consultants locaux, spécialisés en PDCP.

6. Lieu et date de la formation

- La formation se déroulera dans les locaux de la CGECI.
- Date : Mercredi 12 avril 2023, de 08H à 14H.

7. Cible

- **Membres de la CGECI** (tous secteurs d'activités confondus) notamment les membres de la Commission Emploi & Social, Economie Numérique et Entreprise Digitale, des autres Commissions. Sont aussi attendus les Correspondants des données personnelles, Directeurs de marchés, Directeurs commerciaux, Directeurs des ressources humaines, Directeurs juridiques, Directeurs des systèmes d'information etc.
- 100 participants